

valeur annuelle totale s'élève à 3 milliards de dollars, se font déjà sans obstacles commerciaux.

De plus, la production de défense représente moins d'un pour cent du produit national brut canadien et les industries de défense emploient un pour cent seulement de la main-d'œuvre canadienne.

Du point de vue politique toutefois, la formation d'un marché commun des produits de la défense pourrait être plus problématique. Même si l'instauration du libre-échange absolu dans ce domaine menait à une croissance globale de la production canadienne de défense, elle pourrait parallèlement placer le Canada dans une position de subordination à l'égard des États-Unis, à moins que des mesures soient prises pour que notre pays soit vraiment sur un pied d'égalité avec son voisin du Sud dans certains secteurs particulièrement sensibles de la défense et de la production de défense.

À cet égard, la surveillance de l'espace pourrait être un élément déterminant. Au cours des vingt à vingt-cinq prochaines années, l'espace aérien du continent nord-américain sera surveillé essentiellement par des satellites, et il faudra que le Canada participe activement, aux côtés des États-Unis, à la gestion conjointe des systèmes ou accords mis en œuvre dans ce domaine s'il veut pouvoir suivre tout ce qui se passe dans les approches aériennes, terrestres et maritimes de son propre territoire.

Il faudra donc que le Canada participe pleinement à l'effort collectif de surveillance de l'espace et refuse d'être relégué à de simples fonctions périphériques ou de soutien. Seul un rôle essentiel dans le déroulement des opérations permettra à notre pays de prendre véritablement part, de plein droit, au processus décisionnel et d'avoir accès aux flots quotidiens d'informations.

Le Canada devra se tenir informé sur les progrès technologiques réalisés dans le domaine de la surveillance aérienne, sinon, il risque d'être soupçonné de ne pas s'intéresser sérieusement à un secteur qui est pour lui si crucial. L'industrie canadienne devra participer aux travaux de recherche sur les satellites et autres systèmes connexes, ainsi qu'à leur mise au point et production. Les compagnies canadiennes ne devront pas se contenter de fournir des pièces détachées ou de signer des accords de compensation dans d'autres secteurs industriels.

OR, LA CONSTITUTION D'UN MARCHÉ LIBRE ET ouvert n'est probablement pas la meilleure solution. Il ne ferait que permettre aux principales sociétés aérospatiales américaines de récupérer la majorité ou la totalité des travaux de pointe effectués au Canada, en laissant pour compte les sociétés de moindre importance. Le gouvernement canadien doit veiller à ce que les entreprises obtiennent une part équitable des contrats les plus importants signés dans les domaines clés.

Pour ce qui est de la défense continentale dans son ensemble, le Canada doit toujours se soucier de protéger sa propre souveraineté en signant de réels contrats de société avec les États-Unis. Il doit pour le moins en faire suffisamment pour que les Américains ne se sentent pas obligés d'assumer toutes les responsabilités, ou du moins un grand nombre d'entre elles, en vue d'assurer leur propre protection. C'est un concept depuis long-



temps assimilé dans le domaine de la défense aérienne, où le Canada fournit assez de forces pour prétendre jouer un rôle de premier plan dans les dispositifs de commandement, de décision et de collecte d'informations. De la même façon, il est probable que ce concept ait compté pour beaucoup quand le Canada a pris sa décision au sujet des sous-marins nucléaires. Ces derniers se seraient chargés principalement de la lutte anti-sous-marin au sein de l'Alliance et ils auraient mené des patrouilles de souveraineté dans l'Arctique, mais ils auraient aussi pu être utilisés pour contraindre les États-Unis à tenir compte des besoins du Canada relativement aux opérations navales dans les eaux arctiques.

Plus le Canada se rapprochera de la formule d'une défense continentale assurée en commun avec les États-Unis, plus il lui faudra veiller aux exigences de sa propre souveraineté. Et peut-être devra-t-il à cette fin mettre au point, en matière de défense et de production de défense, toute une gamme de politiques adaptées à des environnements particuliers, au lieu d'adopter l'approche globale d'une intégration plus poussée, telle qu'elle est présentée dans les rapports du Groupe de travail sur l'état de la préparation industrielle en matière de défense.

Le problème se pose de façon passablement différente pour ce qui est des engagements à l'égard de l'OTAN. Ici, l'objectif consiste à renforcer l'état de préparation et l'endurance des défenses de l'Alliance en consolidant l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense et en veillant à ce qu'elle puisse servir à assurer un approvisionnement régulier de forces et de fournitures en cas de conflit grave. C'est là un élément jugé indispensable à la dissuasion, plus particulièrement dans l'éventualité d'une guerre prolongée entre l'Est et l'Ouest.

Le Rapport final du Groupe de travail soutenait qu'une planification intégrée de l'état de préparation des industries de défense, avec le ministère américain de la Défense, était pour le Canada la méthode la plus viable d'augmenter l'endurance de ses forces. «Dans la mesure du possible, pouvait-on lire, il faudra que les deux pays envisagent ensemble leurs besoins, sans oublier la production, l'approvisionnement et la planification coordonnée en vue de la période d'intensification, afin d'offrir des sources garanties

d'approvisionnement en éléments indispensables». En d'autres termes, le Canada et les États-Unis disposeraient d'un mécanisme *conjoint* pour l'exploitation de la puissance industrielle nord-américaine et pour l'acheminement de leurs produits en Europe ou ailleurs, en cas de crise ou en temps de guerre.

Même à l'époque de la *perestroïka* et de la *glasnost*, chercher le moyen d'améliorer l'état de préparation et l'endurance des défenses de l'OTAN reste un objectif légitime. Peut-être faudra-t-il attendre encore des années pour que les grands accords de réduction des forces conventionnelles en Europe soient mis en œuvre. Et même quand ils le seront, ils devront reposer sur un équilibre militaire acceptable, fondé en partie sur un réel renforcement des capacités occidentales.

Tout en se montrant disposé à renforcer l'intégration de l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense pour améliorer l'état de préparation et l'endurance des forces alliées, le Canada doit reconnaître que cette même infrastructure sert à la défense continentale, dont les impératifs sont quelque peu différents.

POUR EN REVENIR AU DÉBUT DE NOTRE PROPOS, c'est le spectre d'une intégration de plus en plus poussée, se faisant secteur par secteur, avec les États-Unis que l'on a vu se profiler dans les reportages de l'an dernier : d'abord, le libre-échange, puis un marché commun des produits de défense, des politiques de défense conjointes et, l'assimilation d'autres secteurs de la vie nationale, jusqu'au jour où le pays n'aurait plus aucune véritable indépendance.

Mais les choses n'en arriveront pas nécessairement jusque-là si les Canadiens et les Canadiennes se montrent, dans leur relation avec Washington, aussi habiles qu'ils l'ont généralement été par le passé. Le Canada peut établir avec les États-Unis un véritable partenariat, en coopérant avec eux étroitement dans de nombreux secteurs, tout en restant libre de poursuivre ses propres objectifs dans d'autres domaines tels que le maintien de la paix, le règlement des conflits, la limitation des armements, les relations avec les pays côtiers du Pacifique et l'aide extérieure. Mais il faut pour cela que le Canada prenne garde de préserver sa souveraineté nationale. Il doit continuer à faire preuve de discernement et de prudence en tout ce qui touche à la défense continentale, sans oublier les dimensions technologiques et industrielles. Il est indispensable que le pays poursuive activement ses propres objectifs en matière de défense et de production de défense s'il veut préserver sa souveraineté et, bien sûr, s'il espère aussi établir avec les États-Unis une association durable. □

¹ Voir Peter Calamai, «Report urges closer defence ties with US», *Ottawa Citizen*, 7 juillet 1988. Le groupe mentionné était le Groupe de travail sur l'état de la préparation de l'industrie de la défense, formé en 1985 par le Comité de gestion de la Défense, au ministère de la Défense nationale.

² Le rapport en question était intitulé : «The Environment for Expanding the North American Industrial Base», MDN (juin 1987).

³ Le Rapport final s'intitule : L'État de préparation de l'industrie de défense : une assise de la défense, MDN (novembre 1987).